

REMARQUES

A Le déficit est pris en charge par la trésorerie avant le 1er jour de la nouvelle saison d'activité de l'Association.
(il est entendu que la ligne de trésorerie est positive)

B L'excédent se trouvant dans la ligne de trésorerie disponible au dernier jour de la saison d'activité qui vient de s'écouler.

C Reprendre la trésorerie disponible en Recette Prévisionnelle.

D Pour l'Association, faire le calcul suivant :

1 Calculer les recettes qui seront réalisées les 5 premiers mois de l'année.

2 Calculer le coût mensuel de fonctionnement pour ces mêmes mois (dépenses)

Recettes + Disponibilités de trésorerie au 1er jour
Dépenses de fonctionnement pour lesdits 5 mois

(le 5è mois étant le mois où la subvention est créditée)

Si déficit, le transformer en fond de roulement et en tenir compte dans les budgets prévisionnels pour assurer une bonne marche comptable (ce qui vous aidera à calculer le montant de la subvention à demander)

Merci de joindre à votre demande les documents suivants :

Le procès verbal de votre dernière assemblée générale

La composition du bureau

Un RIB (même si vous nous l'avez fait parvenir l'année précédente)

Votre n° de SIRET pour une première demande